

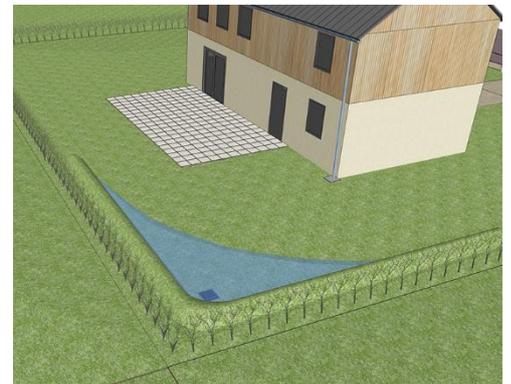
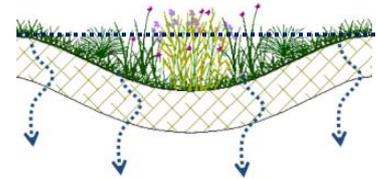
LES JARDINS DE PLUIE ET LES BASSINS PAYSAGERS

DESRIPTIF

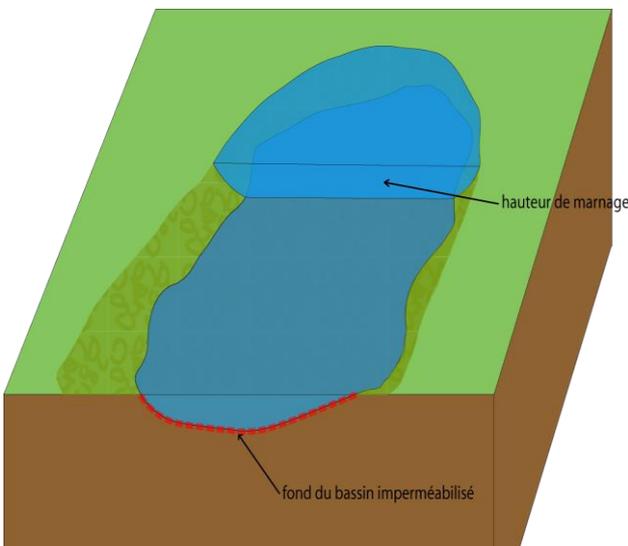
Les jardins de pluie sont des ouvrages réalisés dans un espace vert pour temporiser et infiltrer les eaux de pluie. Il suffit simplement de creuser légèrement un espace vert afin de créer un volume de temporisation pour y connecter les eaux pluviales. Celles-ci seront ensuite évacuées par infiltration naturelle dans le sol.

Ils sont faciles à réaliser et à moindre coût. Plantés avec des végétaux qui supportent les variations climatiques (périodes alternées de sécheresse et d'inondations), ils participent à l'embellissement des jardins privés et au développement de la biodiversité.

- ➔ Le terme « Jardin de pluie » regroupe l'ensemble des dispositifs de gestion des eaux pluviales créés dans un espace vert.
- ➔ On appelle « Noues » des tranchées plantées, de faible profondeur (maximum 60 cm), réalisées de manière linéaire et généralement réalisés sur une faible largeur
- ➔ Dans les jardins avec pente, plutôt que de creuser le sol, il est également possible de façonner une butte de terre (ou monticule) au point bas de la parcelle afin de rendre une partie du jardin temporairement inondable. Cette petite butte devra être végétalisée pour que les plantes puissent assurer son maintien tout en apportant une plus-value paysagère et environnementale.



Source : INFRA Services



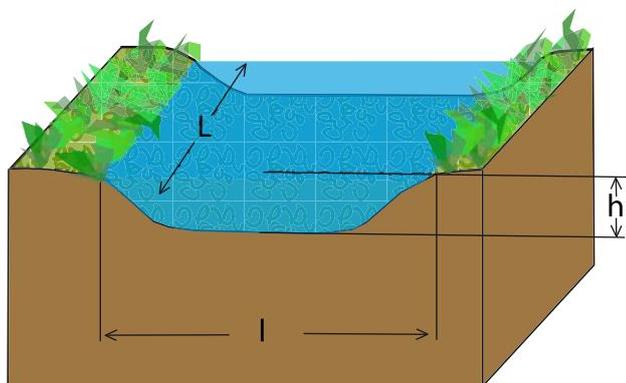
Source : INFRA Services

Il est également possible de créer une mare ou un bassin paysager.

Le fond du bassin, ou de la mare, doit être imperméabilisé afin de maintenir une hauteur d'eau permanente (zone de marnage). En cas de pluie, la surface excédentaire (partie supérieure du bassin) est submergée le temps que l'ouvrage se vide par infiltration. Ce type d'ouvrage permet le développement d'un écosystème aquatique et contribue au maintien de la biodiversité en ville et du taux d'humidité en période de sécheresse. Le trop-plein (surverse) du dispositif devra être évacué vers l'égout. Le renouvellement régulier grâce à l'apport d'eaux pluviales empêche une stagnation prolongée dans le bassin.

DIMENSIONNEMENT

Le volume de temporisation à respecter est fourni, pour chaque parcelle sur le site Internet de la commune. Il est possible d'en déduire les dimensions du dispositif à mettre en œuvre sur sa parcelle.



l = largeur en m
L = longueur en m
h = hauteur moyenne en m

Des propositions de surface des dispositifs sont fournies pour chaque parcelle sur le site Internet de la commune.

Nous préconisons de respecter les surfaces proposées afin d'assurer un temps de vidange des dispositifs de moins de 12 heures.

$V_{\text{eau}} \text{ (m}^3\text{)} =$
Volume d'eau à temporiser
 $h \text{ (m)} =$
Profondeur souhaitée de la noue ou hauteur du modelé de terre (en général 0,6 m au maximum)

Calcul de la surface du dispositif :

$$S = V_{\text{eau}} / (h \times 0.5) =$$

Calcul des dimensions du dispositif

En fonction de la largeur ou de la longueur du dispositif souhaité, on peut en déduire les dimensions :

$$L \text{ (m)} = \quad \text{ou} \quad l \text{ (m)} =$$

$$l = S / L = \quad \text{ou} \quad L = S / l$$

Le tableau ci-dessous présente une estimation des coûts par volume temporisé sur la parcelle, selon sa classification d'opportunité de gestion des eaux pluviales à la parcelle.

Parcelles très favorables	Parcelles favorables	Parcelles mixtes
80 € / m ³	95 € / m ³	110 € / m ³

Ces coûts sont des estimations globales et sont donnés à titre indicatif.

PRÉCONISATIONS ET MISE EN ŒUVRE

En creusant, il est important de tasser le sol le moins possible afin de ne pas compacter la terre ce qui aurait pour effet de limiter l'infiltration. La végétation devra être installée le plus rapidement possible. Les végétaux permettront de favoriser la protection et la stabilité du dispositif tout en favorisant l'infiltration.

Afin de favoriser la bonne tenue du dispositif, nous préconisons :

- De végétaliser le dispositif sur l'ensemble de sa surface.
- D'avoir une largeur d'au moins deux fois égale à la profondeur.

Sur les secteurs avec pentes, des obstacles à l'écoulement (redans) devront être mis en œuvre pour garantir le volume de temporisation. On installera de préférence des buttes (ou monticules) de terre plantés.

Le raccordement des eaux pluviales au dispositif peut se faire soit par écoulement de surface, soit par connexion d'une canalisation.

Afin de limiter l'entretien et de favoriser la biodiversité nous préconisons de planter les dispositifs avec des espèces adaptées (hélrophytes, macrophytes, hydrophytes). L'entretien se résume alors à 1-2 fauchages par an.

Si vous désirez plus d'informations, contactez la cellule Eau de la commune de Forest : **Tel.: 02/348.17.01**

Mail: mdacruz@forest.brussels